



AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES

Objet : Délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public dans la Halle commerçante d'Espira de l'Agly

Contexte : La Ville d'Espira de l'Agly a créé une halle couverte commerçante afin d'améliorer le cadre d'activité des commerces de proximité. Elle met à disposition des locaux commerciaux dans la halle commerçante située en bourg centre de la ville : un boucher, un boulanger, un marchand de fruits et légumes, une pizzeria et un bar-brasserie sont déjà installés. Cette halle est conçue et permet techniquement, à des commerçants d'assurer l'installation d'une structure à vocation commerciale et destinée à recevoir du public.

Cadre juridique :

Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

L'autorisation délivrée prendra la forme d'une convention d'occupation du Domaine Public, temporaire, précaire et révocable, conformément aux articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

Description de la Halle Commerçante:

Halle commerçante de 500 m² avec divers stands dédiés aux commerçants. Les métiers recherchés essentiellement pour cette Halle sont en sus de ceux en place :

Fromager, poissonnier, vente de préparations culinaires exotiques, commerce de bouche, snacking, restauration à emporter... sous réserve de la conformité des locaux avec l'exploitation envisagée.

Description du local loué (en bleu sur le plan) :

Local d'environ 20 m² ne comprenant pas d'équipements d'évacuation des fumées dans la Halle Commerçante couverte avec emplacement extérieur dédié permettant l'implantation d'un bungalow ou d'un camion de production ou de vente.

La Commune fournit à l'exploitant un raccordement à l'eau et à l'électricité. L'exploitant devra souscrire un abonnement aux fluides et en régler ses consommations.

L'exploitant devra se conformer à toutes les réglementations notamment d'hygiène et de sécurité.

Redevance :

L'autorisation d'occupation du Domaine Public sera délivrée moyennant :

- le paiement d'une redevance **mensuelle pour le local**. L'occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance fixée à **203 euros HT** par mois (selon des critères de surface et d'exposition) révisable chaque année.
- le paiement d'une provision pour charge de **99 euros** par mois pour les frais des parties communes,

Le candidat devra souscrire toutes les polices d'assurance d'usage en la matière, et respecter en tous points la convention d'occupation du Domaine Public rédigée par la Commune.

Conditions d'exploitation :

La mise à disposition est d'une **durée de 3 ans** à compter de la date de délivrance municipale prévue le 18 décembre 2024.

Dossier de candidature :

Le candidat est invité à fournir un courrier comprenant notamment une proposition argumentée permettant à la Commune de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet commercial.

Ce dossier doit être impérativement composé :

✓ **D'une partie administrative comprenant :**

- Lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique, sa qualité à agir dans ce dossier de candidature et ses coordonnées complètes (état civil, adresse, téléphone, email)
- Composition du Conseil d'Administration/dirigeants avec mention des fonctions occupées (si structure existante)
- Kbis de moins de 3 mois et toutes les pièces relatives à la structure (si structure existante)
- Attestation d'assurance (si structure existante)
- Business plan synthétique (en cas de structure à créer)

✓ **D'une partie technique comprenant :**

- Un descriptif complet des moyens d'exploitation permettant d'apprécier les investissements effectués ou à effectuer, accompagné éventuellement de photographies, les accessoires utilisés : détail des investissements, de réfrigération, éventuellement mobiliers...
- Un descriptif complet de la structure qui pourrait être éventuellement installée sur la plateforme constituant le domaine public, accompagné de plans et de visuels le cas échéant.
- Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation.

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt des candidatures : **Lundi 2 décembre 2024 à 12h00**

Le dossier doit être remis par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@espira.com

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel 50%
- Pertinence et qualité des produits proposés au regard de l'offre existante sur la commune 40%
- L'expérience ou la formation du candidat 20%

Une visite de la halle commerçante pourra être organisée à la demande du candidat et après prise de rendez-vous auprès des services techniques au 04.68.64.17.53.

La Municipalité comparera l'ensemble des candidatures déposées, et fera son choix au regard de la qualité des prestations et services proposés par les candidats, ainsi que de la valorisation du Domaine Public proposée. Ce choix fera l'objet d'une décision du Maire.

Aucune négociation n'est prévue dans la procédure.

La Commune se réserve le droit de ne finalement choisir aucun candidat.

La commune informera de son choix par mail ou courrier simple l'ensemble des candidats, qu'ils soient retenus ou non.

L'installation des infrastructures de l'occupant ainsi que le raccordement au compteur électrique se feront en coordination avec la Commune et les Services Techniques.

Les candidats retenus devront conclure avec la Commune une convention d'occupation du Domaine Public.

Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 2,
tél. : 04 67 54 81 00, télécopieur : 04 67 54 81 56, courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Contact :

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Mairie d'Espira de l'Agly
27 Rue du 4 Septembre
66600 ESPIRA DE L'AGLY
Tel : 04 68 64 17 53
Email : mairie@espira.com

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent avis de publicité - appel à candidatures
- Le plan des espaces proposés pour l'occupation temporaire
- Le règlement intérieur des Halles en vigueur au jour de la consultation
- Le projet de contrat

Publicité faite sur le site internet de la mairie : <https://www.espira.com/fr/>

et affichage en mairie.